



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-057-2023-04

PUBLIÉ LE 24 AVRIL 2023

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Direction des affaires juridiques

IDF-2023-04-24-00001 - Arrêté n° IDF-2023-04-24-00001-n°

75-2023-04-24-00001 portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d Ile-de-France, préfecture de Paris porteurs ou référents de la carte d achat (5 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2023-04-24-00001

Arrêté n° IDF-2023-04-24-00001-n°

75-2023-04-24-00001 portant délégation de
signature aux agents de la préfecture de la région
d Ile-de-France, préfecture de Paris porteurs ou
référents de la carte d achat

Arrêté

n° IDF-2023-04-24-00001-n° 75-2023-04-24-00001 du 24 avril 2023
portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris
porteurs ou référents de la carte d'achat

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2023-209 du 27 mars 2023 relatif à l'exécution de la dépense publique par carte d'achat ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 mai 2021 portant nomenclature des pièces justificatives des dépenses de l'Etat ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2022-11-28-00002-75-2022-11-28-00005 du 28 novembre 2022 portant organisation de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Pierre-Antoine MOLINA, préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 7 août 2020 portant nomination de Madame Cécile GUILHEM en qualité de cheffe de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 6 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Christophe AUMONIER en qualité de directeur adjoint de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 7 septembre 2022 portant nomination de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 7 juillet 2022 portant nomination de Mme Tiphaine PINAULT, administratrice de l'Etat hors classe, adjointe au préfet, secrétaire général aux politiques publiques à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 août 2022 portant nomination de M. Christophe JEAN, administrateur de l'Etat hors classe, en qualité d'adjoint à la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu la décision ministérielle du 6 septembre 2022 portant affectation de Mme Cindy LEONI, sous-préfète, en qualité de chargée du pilotage de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, à compter du 31 août 2022 ;

Sur proposition de la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est accordée aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, qui sont porteurs de la carte d'achat nominative et qui figurent dans le tableau en annexe 1 du présent arrêté, afin d'utiliser cette carte pour ordonnancer les dépenses qu'ils règlent au profit d'un prestataire ou d'un fournisseur, dans le cadre de leurs attributions et de leurs compétences respectives ainsi que dans la limite fixée par cette annexe.

Article 2 : Délégation de signature est accordée aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, qui sont référents de la carte d'achat et qui figurent dans le tableau en annexe 2 du présent arrêté, afin d'ordonner vis-à-vis du comptable les dépenses réalisées par les agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, porteurs de la carte d'achat et qui sont rattachés au centre de facturation FAC7500075 - CHORUS PARIS, dont ils ont la responsabilité.

Article 3 : La préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (échelon de la région d'Ile-de-France), accessible sur le site internet de la préfecture à l'adresse : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france, et qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication

Fait à Paris, le 24 avril 2023

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,

Signé

Marc GUILLAUME

Annexe 1 de l'arrêté n° IDF-2023-04-24-00001-n° 75-2023-04-24-00001 du 24 avril 2023 portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris porteurs ou référents de la carte d'achat

Porteurs de carte d'achat	Services de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris	Programme carte d'achat	Montant TTC maximum par transaction	Montant TTC maximum par transaction
			Niveau 1	Niveau 3
			(dépenses non couvertes par un marché public formalisé)	(dépenses couvertes par un marché public ou une convention UGAP)
Cabinet				
Christophe NOEL DU PAYRAT	Cabinet	MININT - ATE REGION IDF	3 500,00 €	
Christophe AUMONIER	Cabinet	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Cécile GUILHEM	Cabinet	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
MARMIER Antoine	Cabinet	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	2 000,00 €
Franck FUERTES	Cabinet / Service de la représentation de l'Etat	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Lucas TROTOUIN	Cabinet / Service de la représentation de l'Etat/Bureau du protocole et des déplacements	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Henri BOURGEOIS	Cabinet / Service de la représentation de l'Etat/ Bureau du protocole et des déplacements	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Christèle MATHIS	Cabinet / Service de la représentation de l'Etat/Bureau des décorations et de l'intendance	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	2 000,00 €
Secrétariat général aux politiques publiques (SGAPP)				
Pierre-Antoine MOLINA	SGAPP	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	2 000,00 €
Tiphaine PINAULT	SGAPP	MININT - ATE REGION IDF	1 000,00 €	
Cindy LEONI	SGAPP	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	2 000,00 €
Secrétariat général aux moyens mutualisés (SGAMM)				
Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD	SGAMM	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Christophe JEAN	SGAMM	MININT - ATE REGION IDF	1 000,00 €	
Jean-Marc VADO	SGAMM / Service général du soutien opérationnel/ service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication	MININT - ATE REGION IDF	5 000,00 €	5 000,00 €

Porteurs de carte d'achat (suite)	Services de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris	Programme carte d'achat	Montant TTC maximum par transaction	Montant TTC maximum par transaction
			Niveau 1	Niveau 3
			(dépenses non couvertes par un marché public formalisé)	(dépenses couvertes par un marché public ou une convention UGAP)
Secrétariat général aux moyens mutualisés (SGAMM) (suite)				
Brice BOINOT	SGAMM / Service général du soutien opérationnel/Bureau des affaires administratives et financières	MININT - ATE REGION IDF		40 000,00 €
Fabrice D'HERTOGE	SGAMM / Service général du soutien opérationnel/Bureau du soutien de la DRAC	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	2 500,00 €
Sébastien L'AMOUR	SGAMM / Service général du soutien opérationnel/ Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Thierry LAIGLE	SGAMM / Service général du soutien opérationnel/Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Patrice LE CLECH	SGAMM / Service général du soutien opérationnel/ Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	500,00 €	
Pascal LEBOIS	SGAMM / Service général du soutien opérationnel/ Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	5 000,00 €	5 000,00 €
Claudine MEHENNAOUI	SGAMM / Service général du soutien opérationnel/ Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	5 000,00 €	5 000,00 €
Nadir MOUTFI	SGAMM / Service général du soutien opérationnel/ Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	1 000,00 €	2 000,00 €
Tejpal SINGH	SGAMM / Service général du soutien opérationnel/ Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	2 000,00 €

Annexe 2 de l'arrêté n° IDF-2023-04-24-00001-n° 75-2023-04-24-00001 du 24 avril 2023 portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris porteurs ou référents de la carte d'achat

Référents carte d'achat	Service de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris	Programme carte d'achat	Centre de facturation
Sandrine IRAGABA	Secrétariat général aux moyens mutualisés / Service des achats et des finances	MININT - ATE REGION IDF	FAC7500075 - CHORUS PARIS
Nathalie HARLES	Secrétariat général aux moyens mutualisés / Service des achats et des finances	MININT - ATE REGION IDF	FAC7500075 - CHORUS PARIS